



**CONSEIL MUNICIPAL DU 02 OCTOBRE 2020**

L'An deux mil vingt, le deux octobre, les membres du Conseil Municipal de la commune de Bannaec se sont réunis en séance à 18h15, à la Mairie, salle Jean Moulin, sur la convocation qui leur a été donnée le vingt-cinq septembre deux mil vingt, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code général des collectivités territoriales.

Effectif légal du conseil municipal : 29

Nombre de conseillers en exercice : 29

Etaient présents :

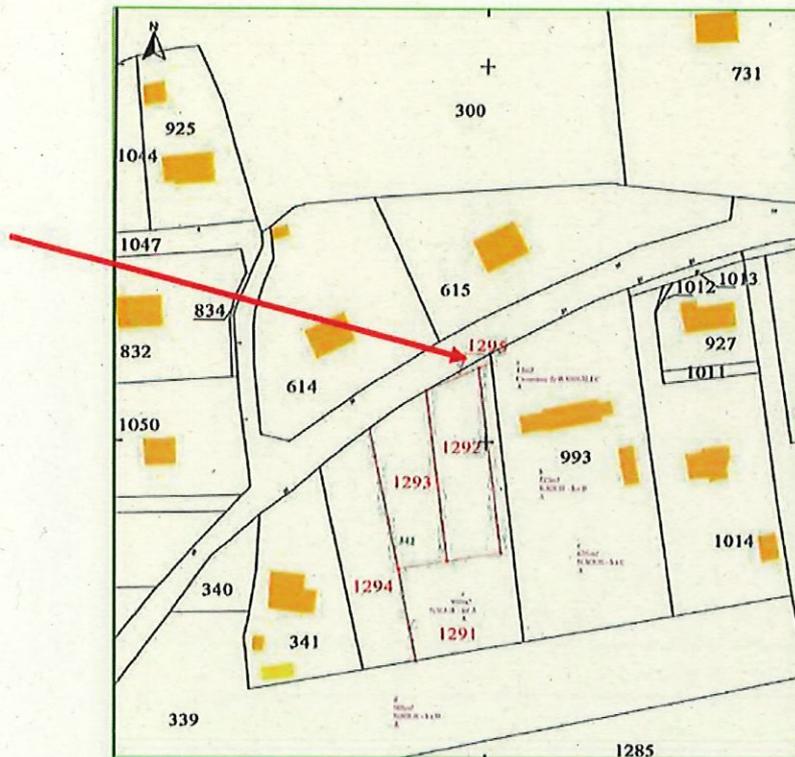
M. Christophe LE ROUX, Mme Marie-France LE COZ, M. Jérôme LEMAIRE, Mme Christelle BESSAGUET, M. Sylvain DUBREUIL, Mme Odile LE CANN, M. Roger CARNOT, Mme Marie DUIGOU, M. Guy DOEUFF, Mme Annie BARRAULT, M. René PRAT, Mme Marie-José TOULLEC, M. Denis BARGUIL, Mme. Françoise MONNIER, M. Michel LE BERRE, Mme Martine PRIMA, M. Patrice CHAVRIER, Mme Christelle COUTHOUIS, M. Olivier LE BOUETTÉ, Mme Marie-Hélène NAVINER, M. Romuald FEVRIER, M. Gaëtan PRIMA, Mme Sabrina LOUIS, M. Frédéric GUELTE, Mme. Anne-Laure RIGNAULT, M. Vincent BRATZLAWSKY, M. Rayan LE CALLOCH.

Etaient absents :

Mme. Florence LE MEUR, excusée a donné pouvoir à Mme. Marie-France LE COZ  
Mme. Annaïk MERDY, excusé a donné pouvoir à M. BRATZLAWSKY

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Christophe LE ROUX, Maire.  
Le Conseil Municipal a élu M Rayan LE CALLOCH, Conseiller municipal, comme secrétaire.

**DEL02.10.2020-054 : Cession gratuite de la parcelle M n°1295 à la Commune (Rue de Trémeur)**



Un document d'arpentage a été établi par la SAS LE BIHAN et Associés dans le cadre d'un projet de division en 4 lots de la parcelle cadastrée section M n° 342 Rue de Trémeur. La parcelle M 1295 issue de cette division constitue l'accotement.

**Le conseil municipal après en avoir délibéré,**

**Décide** d'acquérir à titre gratuit la parcelle cadastrée section M n°1295 auprès de M. NAOUR Roland ou de toute personne physique ou morale pouvant s'y substituer.

**Décide** que les frais d'acte et les éventuels coûts supplémentaires de géomètre seront à la charge de la Commune.

**Autorise** Monsieur Le Maire à signer l'acte à intervenir.

***Délibération adoptée à l'unanimité***

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

**Le Maire,**



**Christophe LE ROUX**